

l'essentiel interne ^{CP}



de la Commission permanente du Conseil général

Novembre 2011

Numéro 3

Lors de la réunion de la Commission permanente du 7 novembre, 83 rapports étaient soumis au vote, après leur examen dans l'une des cinq commissions consultatives.

Au fil de la séance, extraits choisis :

COMMISSION TERRITOIRES ET ENVIRONNEMENT

Contribuer à l'entretien de la voirie communale : répartition du produit des amendes de police perçues en 2010

Rapport n°36

En vertu du Code général des collectivités territoriales, le Préfet confère chaque année au Conseil général le soin de répartir les recettes provenant du produit des amendes de police aux communes et groupements de communes de moins de 10 000 habitants dotés de la compétence voirie. Le montant des recettes de l'année 2010 s'élève à 679 318 € pour le Finistère.

Il ne s'agit pas d'une subvention du Conseil général mais bien d'une dota-

tion versée par l'État (qui en délègue la répartition au Conseil général) sans inscription au BP. Les travaux pouvant faire l'objet d'une attribution par le Conseil général concernent les transports en commun et la circulation routière.

Afin de répartir le produit des amendes de police perçues par l'État, l'Assemblée départementale a décidé de lancer en juillet 2011 un appel à projets auprès des communes pour retenir les projets les plus innovants en termes de sécurité routière.

Les travaux subventionnables, peuvent bénéficier d'un financement cumulé à 30 000 € H.T mais ne seront pas financés par d'autres programmes d'aide à la voirie.

Sur l'ensemble des collectivités finistériennes, le Département a reçu 154 dossiers dont 148 sont éligibles, correspondant à un montant total de travaux de 6 780 393 € HT.

Promouvoir les modes doux et les modes de transports alternatifs à la voiture

Rapport n°38

La politique de déplacement du Conseil général vise à diversifier les modes de transport afin de limiter l'usage de la voiture individuelle. En complément du transport en commun, le vélo et le covoiturage constituent des moyens de transports alternatifs, économiques et respectueux de l'environnement.

La Commission permanente a dans ce cadre approuvé :

L'affectation de 15 000 € pour la mise en place d'une signalétique « covoiturage » sur des parkings publics ou privés existants sur proposition des propriétaires.

Depuis début septembre, plusieurs communes et une enseigne commerciale se sont montrées intéressées par cette action et proposent des sites opportuns à l'organisation du covoiturage : communes de Confort-Meilars (15 places) et de Pouldergat (20 places), magasin Ikéa sur la commune de Guipavas (10 à 20 places).

Un projet de liaison cyclable entre Fouesnant et Pleuven, sur la commune de Pleuven, le long de la route départementale 45 : cet aménagement, qui sera réalisé par le Département, aura une vocation touristique entre Quimper et Beg-Meil et favorisera également les

liaisons locales vers les commerces ou le collège de Fouesnant. Le coût du projet est évalué à 335 000 €.

Une subvention de 1200 € à l'association « Brest à pied et à vélo » pour expérimenter la mise en place d'un système de bourse à vélos auprès notamment des publics fragiles éloignés de l'emploi et ne disposant pas de moyens de déplacement autre que les transports en commun. L'association « Brest à pied et à vélo » s'engage à créer une coopérative d'achat ou d'emprunt de vélos d'occasion, remis en état par les bénévoles de l'association.

Coopérations territoriales : partenariat TAS/CCAS

Rapport n°48

Le développement des coopérations partenariales constitue l'un des objectifs majeurs du schéma d'action sociale et médico-sociale de proximité. Les Centres communaux d'action sociale (CCAS) constituent des partenaires de premier plan pour les Territoires départementaux d'action sociale (TAS).

Des conventions de coopération pluri-

annuelles d'objectifs et de moyens ont été établies avec les CCAS de Brest, Quimper, Morlaix et Landivisiau dans une logique de compétence partagée dans l'action sociale de proximité entre le Département et ces CCAS.

Elles ont été renouvelées en 2010 pour une période de cinq ans qui s'achèvera au 31/12/2014. Elles visent notamment à assurer le financement par le Conseil

général de postes de travailleurs sociaux au sein des CCAS, pour un montant global de 376 000 € (7 ETP au CCAS de Brest, 2 ETP au CCAS de Quimper, 1 ETP au CCAS de Morlaix)

Des dynamiques de coopération avec d'autres CCAS de villes moyennes devraient être élaborées dans le futur.

Bibliothèque départementale : construction de l'antenne de Plonevez-du-Faou

Rapport n°54

Le Plan de développement de la lecture publique voté en janvier 2004 prévoit la construction de 3 antennes de la Bibliothèque départementale : l'une à Saint-Divy pour le Pays de Brest, la deuxième à Sainte-Sève pour le Pays de Morlaix et la troisième à Plonevez-du-Faou pour le Pays du Centre-ouest-Bretagne.

Prêts de documents, conseil, formation, partenariat dans l'action culturelle, mise en réseau. L'antenne de Plonevez-du-Faou sera accessible non seulement aux dépositaires de petites bibliothèques mais aussi aux usagers de la Communauté de communes de Haute-Cornouaille.

A l'issue d'un concours de maîtrise d'œuvre, le cabinet Archipôle de Quimper a remporté le marché de construction de l'antenne.

Sa proposition situe le projet à un montant prévisionnel de 3,7 M € HT.

Musée départemental breton : évolution de la politique tarifaire

Rapport n°56

Le Projet scientifique et culturel du musée met l'accent sur l'accessibilité de l'établissement à de nouveaux publics, ce qui passe notamment par des tarifs revisités qui entreront en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2012.

- Gratuité aux moins de 26 ans (en s'alignant sur les musées nationaux).

- Gratuité pour tous, le samedi, d'octobre à mai. La gratuité d'accès le dimanche en période hivernale ayant déjà eu un effet très positif sur la fréquentation du musée, l'application au week-end complet

visait à augmenter l'accessibilité du musée pour les publics de proximité.

- Gratuité d'accès aux enseignants détenteurs du « Pass éducation » ou d'une carte professionnelle équivalente en s'alignant sur les musées nationaux.